



Amies randonneuses, amis randonneur bonjour,

Le bureau de Rando Club Fougerais s'est réuni ce lundi 07 septembre 2020 et a décidé à l'unanimité des membres présents de reprendre les activités de l'association.

Toutefois, cette reprise est liée à la mise en place de procédures particulières de protection en vue de minimiser au maximum les risques de transmission de la contamination par la COVID-19.

Vous trouverez, comme à l'habitude le programme des sorties jusqu'à la fin de l'année 2020 sur le site du club.

Le bureau demande à chacun de respecter scrupuleusement les règles suivantes :

- Le covoiturage est toujours possible, le rendez-vous reste entre 13h15 et 13h30 sur le parking du Nançon. Dans les voitures en co-voiturage, le port du masque est obligatoire pour tous.

- Au lieu de rendez-vous de la randonnée et dans l'attente du signal de départ, le port du masque est obligatoire. Il le sera aussi au retour à partir du retour à la zone de parking.

- Avant le départ, chaque participant est invité à se faire connaître auprès du membre du bureau désigné ci-dessous afin d'établir une liste permettant la traçabilité en cas de propagation.

° les mardi : le responsable : Maurice Couasnon ou Jean Bignon.

° les mercredi et jeudi : le secrétaire : Michel Ducloyer

° les samedi et dimanche : le président : Jean-Claude Travers

En cas d'absence de la personne désignée ci-dessus un remplaçant se fera connaître.

- Suivant le nombre de participants au départ, il sera créé des groupes ne dépassant pas 10 (dix) marcheurs. Chaque groupe regroupera, si possible, des marcheurs de même rythme : les plus rapides partiront en premier et les moins rapides en dernier. Chaque groupe sera séparé d'au moins 100 (cent) mètres.

- À l'intérieur de chaque groupe, chaque marcheur devra respecter la distance minimale d'un mètre avec celui qui le précède. Pour les traversées de route un regroupement horizontal sera fait avec respect de la distance d'un mètre pour une traversée au signal en "mur".

Le bureau a d'autre part décidé de maintenir la tenue de l'Assemblée Générale le samedi 10 octobre à 18 heures à la Résidence du Gué Maheu. Toutefois afin de respecter la distanciation physique, il a été décidé que cette réunion ne sera pas, comme à l'accoutumée, suivi d'un vin d'honneur et d'un repas convivial.

Afin de permettre à cette Assemblée de se tenir, un quorum de 50% des adhérents est obligatoire. Nous demandons donc à chaque personne qui ne pourra pas être présente de nous retourner le coupon détachable de "Pouvoir de représentation" qui sera en bas de l'invitation.

Merci à toutes et à tous de faire siennes ces règles de protection pour la sécurité et le bien-être de tout à chacun dans l'idée de profiter au mieux de notre activité favorite.

Le bureau du RCF